

**CADRE DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT ET
L'INSTITUTIONNALISATION DES
STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DES
ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO**

**9 août 2006
Secrétariat Exécutif de la CEDEAO**

I. INTRODUCTION

VUE D'ENSEMBLE

Les défis de l'environnement constituent de plus en plus le sujet central des politiques socio-économiques, tant au niveau international qu'au niveau national. Dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la rareté de l'eau, la qualité de l'eau et la dégradation du sol sont une préoccupation de premier rang, sans oublier les questions liées à la qualité de l'air, à la gestion des déchets et à la biodiversité. Ces défis environnementaux ne sauraient être relevés sans la disponibilité d'une information scientifiquement fiable acquise sur la base d'une connaissance de ce qui se passe sur les plans quantitatif et qualitatif. Dans ce sens, les statistiques de l'environnement constituent l'outil de base pour l'organisation de l'information sur l'environnement et un prérequis pour les indicateurs de l'environnement, la comptabilité de l'environnement et l'état de l'environnement au niveau national. En vue d'un développement durable de la région, des décisions pertinentes de politique devront être prises, qui soient fondées sur des informations fiables et à jour. Une difficulté majeure pour soutenir le processus de décisions fondées sur les faits et pour évaluer celles-ci a été le manque de statistiques et d'indicateurs de base sur l'environnement. Il importe de remédier à cette situation en mettant en place un dispositif de production de statistiques de l'environnement fiables, pertinentes et à jour, en vue d'orienter la formulation des politiques et des décisions liées à ces préoccupations. Les statistiques de l'environnement sont ainsi importantes pour la formulation de politiques et décisions solidement basées sur les faits, ainsi que pour leur évaluation.

GRANDES ETAPES

(i) Atelier sur les statistiques de l'environnement

Dans le cadre du projet d'assistance statistique des Nations Unies (DSNU-CEDEAO) sur le renforcement des capacités statistiques en soutien aux Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la région de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), un atelier sur les statistiques de l'environnement avait été organisé à Dakar, du 28 février au 4 mars 2005, par la Division Statistique des Nations Unies (DSNU), en collaboration avec le PNUE, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la CEDEAO. Les 15 Etats membres de la CEDEAO étaient représentés par des participants des services nationaux de statistique et des ministères et agences en charge de l'environnement. Les participants avaient préparé des présentations conjointes, décrivant la situation des statistiques de l'environnement dans leurs pays respectifs, et la disponibilité des sources des données de l'environnement.

Les participants ont été formés sur les concepts et méthodes des statistiques et indicateurs de l'environnement. Un accent particulier a été mis sur les statistiques relatives aux ressources en eau, ainsi que l'utilisation, le traitement et la qualité de l'eau, les statistiques sur les déchets, et les statistiques sur l'utilisation et la dégradation du sol. D'autres sujets tels que l'institutionnalisation et la diffusion des statistiques de l'environnement étaient aussi traités. L'atelier a également servi de forum d'échange d'information sur la situation des statistiques de l'environnement, et a permis d'établir un réseau de statisticiens de l'environnement de la région.

Les participants se sont préoccupés de la dégradation de l'environnement dans la région de la CEDEAO, notamment dans le domaine du sol, de la forêt, de la biodiversité, de la disponibilité et la qualité de l'eau, de l'environnement côtier et marin, de la gestion des déchets et de la qualité de l'air. Ils ont noté que des données de qualité sur l'environnement constitue un pré requis de bonne gestion de l'environnement national, assurant ainsi un développement durable et l'utilisation efficiente des ressources naturelles rares.

L'atelier a été considéré par les participants comme une étape importante vers l'amélioration des statistiques de l'environnement dans les pays de la CEDEAO. Ils ont cependant noté que les actions nécessaires pour le développement des statistiques de l'environnement dans les différents pays ne sauraient être initiées dans le cadre d'un seul atelier. D'importants efforts additionnels auront besoin d'être faits pour établir la capacité nécessaire voulue. Des soutiens de la part d'organisations et bailleurs internationaux seront nécessaires pour le renforcement des capacités, la collection pilote de données et l'équipement technique. A long terme, les pays devront mettre à disposition des ressources humaines et financières.

Les participants ont noté que le Questionnaire de la DSNU/PNUE sur les statistiques de l'environnement dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'air et du sol constitue l'outil approprié pour définir les besoins de données dans ces domaines et devra être utilisé pour la collecte de données disponibles dans la région CEDEAO. Ces informations devront faire l'objet d'un compendium régional sur les statistiques de l'environnement et devront servir pour l'évaluation et le rapport sur l'environnement. Un autre outil de collecte devra être préparé pour les autres domaines prioritaires tels que la biodiversité.

Il a été noté la nécessité de mettre en place ou de renforcer les mécanismes appropriés et responsabilités pour la collecte des données de l'environnement, assortie de la base juridique adéquate. Par ailleurs, il a été noté le besoin de mettre l'information disponible à la disposition de toutes les parties concernées, et de renforcer les statistiques de l'environnement dans les différents pays.

L'atelier a discuté les possibilités d'un programme régional de statistiques de l'environnement et proposé qu'un cadre stratégique soit formulé et approuvé par les Etats membres. Le but de ce cadre sera de mettre en place un cadre institutionnel durable et la compétence requise en vue d'informations régulières et fiables sur l'environnement. Le cadre sera complété par un plan d'action des activités principales pour les 4 ou 5 prochaines années. D'importantes ressources financières seront nécessaires pour soutenir ce plan d'action. Il a été demandé à la CEDEAO de formuler, en collaboration avec la DSNU et le PNUE, un projet qui pourrait servir à mobiliser les ressources nécessaires.

L'atelier a noté que les objectifs de ce cadre stratégique devraient être: d'accroître les capacités en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des données dans les domaines critiques de l'environnement; de mettre en place un mécanisme approprié de coordination nationale entre les ministères de l'environnement, services de statistiques et les autres agences concernées dans tous les Etats membres; de bâtir une aptitude à répondre aux demandes nationales, régionales et internationales ; de réaliser la publication régulière d'un compendium sur les statistiques de l'environnement des Etats membres de la CEDEAO, sous la responsabilité de la CEDEAO et de la DSNU, et en collaboration avec le PNUE, la CEA, la FAO, la BAD, AFRISTAT, et autres organisations internationales concernées ; de contribuer à l'évaluation et au rapport sur l'environnement, aux niveaux national, sous-régional (« Outlook Report » de la CEDEAO) et régional (« Outlook Report » de l'environnement sur l'Afrique, AEO).

(ii) Evaluation de la Situation des Statistiques de l'Environnement

Dans le cadre du suivi des conclusions de l'atelier, la DSNU a préparé un rapport intitulé : "une évaluation de la situation des statistiques de l'environnement dans les Etats membres de la CEDEAO", en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et les Etats membres. La matière de base a été les documents présentés par les pays à l'atelier, les réponses au

questionnaire DSNU/PNUE sur les statistiques de l'environnement, les informations proviennent de sites Web appropriés, ainsi que les réponses au projet de profil pays envoyés par la DSNU aux Etats membres.

Le rapport contient des informations de base sur l'évaluation, décrit la disponibilité des statistiques de l'environnement des pays de la CEDEAO, fournit des informations détaillées sur l'état de l'environnement dans chaque pays membre de la CEDEAO, ainsi que des recommandations d'amélioration. Il décrit également le rôle et activités des organisations internationales et régionales relatives aux statistiques de l'environnement dans la région. Le rapport est disponible sur les sites Web de la DSNU (<http://unstats.un.org/unsd/environment/ecowas.htm>) et de la CEDEAO (<http://www.ecostat.org/en/pdf/>).

Les principales conclusions du rapport sont les suivantes:

- les services nationaux de statistique existent dans tous les pays. Il en va de même pour les lois statistiques, sauf dans un seul pays. Aucun pays ne dispose de loi spécifique sur les statistiques de l'environnement. Dans certains pays, le ministère de l'environnement ou l'institution équivalente dispose d'actes spécifiques sur l'environnement, qui donne pouvoir à l'institution d'être responsable des activités liées à l'information et aux données de l'environnement.
- seulement quatre pays ont créé une unité spéciale chargée des statistiques de l'environnement dans le service national de statistique.
- les ressources financières manquent pour mettre en place des programmes de statistiques de l'environnement dans les pays. Il est recommandé de formuler des priorités de développement des statistiques de l'environnement pour faire face à l'insuffisance de ressources financières.
- la disponibilité de personnel formé aux statistiques de l'environnement dans les INS est insuffisante dans tous les pays.
- la disponibilité des statistiques de l'environnement est généralement à un niveau faible dans tous les pays de la CEDEAO (7 sur les 15 pays ont cependant un ensemble de données de base sur l'environnement).
- six pays produisent sur une base régulière le rapport sur l'état de l'environnement, qui contient quelques données de l'environnement. Le volume de données diffusées sur Internet est limité et varie selon les pays en terme de méthodes utilisées pour la préparation des tableaux et leur contenu. Cette situation rend en même temps compte de la diversité des priorités et domaines d'intérêt dans les pays, ainsi que des capacités limitées dans les statistiques de l'environnement.
- l'institutionnalisation de la coopération entre INS, autres producteurs de données et les utilisateurs de statistiques de l'environnement n'est pas bien établie. Dans la plupart des pays, le ministère de l'environnement ou l'agence en charge de la protection de l'environnement se sont vus attribué le rôle de coordination en vue de l'amélioration de la gestion du système d'information nationale sur l'environnement. Cette coordination est cependant bien établie et fonctionne effectivement dans un petit nombre de pays.
- la coopération en matière de statistiques de l'environnement au niveau régional est encore dans une phase initiale. L'atelier sur les statistiques de l'environnement tenu à Dakar a été

la première activité coordonnée en soutien aux statistiques de l'environnement au niveau régional. Des activités similaires ont été lancées par le PNUE et l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). Une coopération régionale renforcée est de nature à améliorer l'utilisation du savoir-faire régional, et promouvoir l'application de normes communes, de nomenclatures comparables, et ces approches communes de préparation des statistiques de l'environnement.

II. CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSTITUTIONNALISATION DES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO

INTRODUCTION

Comme indiqué ci-dessus, en vue d'un développement durable de la région, des décisions pertinentes de politique devront être prises, qui soient fondées sur des informations fiables et à jour.. Les emplois principaux de ces statistiques seront le suivi du progrès accompli dans le développement durable, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, autres initiatives internationales en matière d'environnement, la politique environnementale de la CEDEAO, ainsi que l'outil de gestion des ressources naturelles. Les acteurs principaux seront les INS et les ministères de tutelle, tels que ceux de l'environnement, l'eau, les finances et le plan. .

Dans certains pays, les INS sont responsables de la compilation et la diffusion de statistiques de l'environnement. Les avantages liés à cette situation sont entre autres les suivants : les INS appliquent déjà rigoureusement des normes statistiques pour la collecte et la diffusion de données ; ils sont généralement responsables des recensements existants, qu'ils pourraient facilement étendre à des questions environnementales ou à des enquêtes spécialisées de statistiques de l'environnement ; il serait facile d'intégrer les statistiques de l'environnement aux statistiques sectorielles telles que l'énergie et le transport ; et de relier les statistiques de l'environnement aux statistiques économiques et socio-démographiques, entre autres. Si les statistiques de l'environnement sont collectées et/ou coordonnées par une autre institution, cette dernière devrait conserver cette responsabilité, mais dans ce cas coordonner les activités avec l'INS.

Les INS de la région CEDEAO souhaiteraient entreprendre le développement des statistiques de l'environnement, dans le cadre des stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), mais ils sont confrontés à de sérieuses contraintes de ressources. Sauf dans un certain nombre de cas limités, il n'est pas possible pour les INS de produire les statistiques de l'environnement sans recourir à des ressources importantes du budget national, leur champ d'opération étant traditionnellement limité aux statistiques et indicateurs dans les domaines socio-économiques de base.

OBJECTIFS

L'objectif principal du programme est le renforcement des capacités et l'institutionnalisation des statistiques de l'environnement au niveau régional ainsi qu'au niveau des systèmes statistiques nationaux de la CEDEAO, dans le cadre des SNDS, en vue d'une base solide des statistiques de l'environnement. Le cadre sera mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO et sera soutenu et suivi par un comité technique régional sur les statistiques de l'énergie et de l'environnement, qu'il faudra établir.

Les objectifs spécifiques du cadre sont:

1. Développer un programme concerté pour les statistiques et indicateurs de l'environnement pour la région ;
2. sensibiliser les pays sur l'importance des statistiques et indicateurs de l'environnement, ainsi que la comptabilité de l'environnement et la collecte de données y relative;
3. mettre en place dans les pays une législation pour la production et la diffusion régulières des statistiques de l'environnement, ou améliorer la législation existante pour ce faire;
4. allouer les ressources financières nécessaires;
5. accroître les ressources humaines à travers la formation du personnel;
6. établir des unités de statistiques de l'environnement dans les institutions appropriées au niveau national;
7. établir un cadre institutionnel pour la collecte et la diffusion de statistiques de l'environnement, définissant clairement les entités ayant responsabilité de collecte des divers types de données et statistiques de l'environnement;
8. accroître le niveau de disponibilité des statistiques de l'environnement dans les pays de la CEDEAO;
9. définir un cadre de partage et d'accès aux données de l'environnement, entre toutes les institutions nationales concernées, et rendre les données pertinentes publiquement disponibles, de préférence à travers des sites Web;
10. promouvoir la coopération régionale en statistiques de l'environnement, qui permette une meilleure utilisation du savoir-faire régional et l'application de méthodes communes, de nomenclatures harmonisées et normes comparables et des approches communes de préparation des statistiques de l'environnement ;
11. mettre en place un système d'information pour le monitoring des principaux indicateurs de l'environnement et des ressources naturelles, et pour des réponses adéquates aux impacts des désastres environnementaux
12. équiper les institutions responsables de la collecte des données de l'environnement

ACTIONS

Les actions suivantes sont envisagées dans le cadre, qui sera exécuté par le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, en collaboration avec la DSNU.

Niveau régional

Mobilisation de ressources

- (i) Identification, diversification et mobilisation des sources de financement (Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, Banque Africaine de Développement, et autres organisations internationales telles que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement);

Institutionnalisation

- (ii) Renforcer les capacités du service de statistique du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO afin de l'adapter aux besoins nouveaux requis pour la mise en œuvre du cadre régional;

- (iii) Mettre en place un comité technique régional sur les statistiques de l'énergie et de l'environnement) ;

Coordination

- (iv) Coordination des activités entre pays et promotion de l'échange d'expériences entre experts de la région;
- (v) Promotion d'une plus grande coordination avec le PNUE, AFRISTAT, la CEA et autres organisations concernées pour le renforcement des capacités en statistiques de l'environnement et la collecte de données, évitant ainsi la duplication d'efforts et la surcharge de demandes de données sur les pays ;
- (vi) Davantage de coopération entre la CEDEAO et la DSNU et d'autres organisations internationales concernées pour le suivi de l'évolution des statistiques de l'environnement en matière de méthodologie et de collecte

Formation et assistance technique

- (vii) Préparation de directives régionales et matériel de formation, dont des nomenclatures standards, guides d'harmonisation, cadres de collecte, et bonnes pratiques et études cas de la région CEDEAO;
- (viii) Organisation d'ateliers de formation sur les statistiques et indicateurs de l'environnement;
- (ix) Institutionnalisation des statistiques de l'environnement sous la forme de programmes réguliers de formation dans les institutions régionales de formation (telles que l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée en Côte d'Ivoire, l'Institut pour le Développement Economique et la Planification au Sénégal, l'Ecole Fédérale de Statistiques au Nigeria), identification d'autres structures régionales de formation et promotion de cours de statistiques de l'environnement;
- (x) Fourniture d'assistance technique au niveau national, sur demande des pays, et facilitation de voyages d'étude entre pays;
- (xi) Fourniture d'assistance aux pays pour répondre aux requêtes internationales.

Collecte et diffusion de données

- (xii) Préparation et adoption d'un programme régional sur les statistiques et indicateurs de l'environnement, à compiler et à diffuser;
- (xiii) Compilation de méta données (disponibilité de données, définitions, sources, méthodologies) pour les statistiques et indicateurs de l'environnement pour lesquels les Etats membres font la collecte de données;
- (xiv) Compilation et harmonisation de données provenant des sources internationales, régionales et nationales;
- (xv) Publication d'un Compendium (pilote) de statistiques de l'environnement des pays de la CEDEAO;
- (xvi) Développement de bases de données régionales et promotion d'accès libre à l'information sur l'environnement (via l'Internet);

Les résultats attendus sont les suivants:

- Un programme régional des statistiques et indicateurs de l'environnement
- Personnel formé en la collecte et traitement des statistiques de l'environnement
- Publication régionale sur les statistiques et indicateurs de l'environnement
- Directives régionales/matériel de formation
- Bases de données régionales
- Réseau régional de statisticiens de l'environnement ;

- Outils d'aide à la décision dans le domaine de l'environnement (tels que les systèmes de suivi de l'état des écosystèmes, rapports sur l'état de l'environnement).

Niveau national

Législation

- (i) Etablissement de législation appropriée sur les statistiques de l'environnement dans tous les Etats membres;

Mobilisation de ressources

- (ii) Allocation de ressources financières et humaines adéquates, pour la production de données à jour, fiables et précises sur l'environnement;

Institutionnalisation

- (iii) Mise en place d'unités de statistiques de l'environnement, dotées de ressources appropriées, dans les INS ou dans les ministères et institutions où sont collectées et traitées les données;

Coordination

- (iv) Mise en place de "task forces" inter - agences en vue d'assurer un mécanisme de coordination appropriée au niveau national et l'échange d'expertise entre les INS, les ministères des finances et du plan, les ministères de l'environnement, les ONG, les institutions de recherche et les autres institutions concernées;
- (v) Désignation d'une agence (l'INS ou le ministère de l'environnement) pour la coordination des activités de la "task force";
- (vi) Représentation de haut niveau des institutions clés, au moins au premier séminaire national (pour la coopération et le suivi de ces institutions);
- (vii) Formulation d'un plan ou programme de travail relatif aux modalités de mise en oeuvre des statistiques de l'environnement au niveau national par la "task force", à travers des séminaires nationaux qui vont suivre;

Formation et assistance technique

- (viii) Participation du personnel concerné à des ateliers de formation, ainsi qu'à des voyages d'étude entre pays;
- (ix) Réalisation de projets pilotes d'évaluation de la situation et des besoins, en vue de la mise en oeuvre des statistiques de l'environnement;

Collecte de données et diffusion

- (x) Compilation, par les institutions en charge de collecte, des données environnementales disponibles, ainsi que les méta données correspondantes, auprès des diverses agences, à travers des questionnaires, formulaires ou media électroniques. En cas de manque de données, des stratégies de collecte devraient être formulées pour leur collecte (ce pourrait être fait en ajoutant des questions aux cadres d'enquêtes et de recensements qui existent, en menant des enquêtes spécialisées, et des études);
- (xi) Dans les domaines où les données manquent, des stratégies pour collecter ces données devraient être développées (telles que l'introduction de questions supplémentaires dans les recensements et enquêtes existants, la conduite d'enquêtes spécialisées sur l'environnement, et la réalisation d'études de recherche)

- (xii) Développement de bases de données nationales sur les statistiques de l'environnement, accessibles à toutes les institutions concernées;
- (xiii) Présentation de projets de compendium ou des résultats de collecte de données à des séminaires nationaux à l'intention des utilisateurs et producteurs (pour faire commettre les acteurs et obtenir des réponses de leur part);
- (xiv) Publication de compendia sur les statistiques de l'environnement, de préférence sous la forme d'action conjointe des INS et ministères de l'environnement, ou tout au moins la publication de données d'environnement dans des annuaires existants. Les données devront aussi être diffusées sur sites Web et autres media électroniques.

Les résultats attendus sont:

- Plans d'action stratégiques et politiques
- Cadres nationaux de statistiques et indicateurs de l'environnement
- Publications nationales de statistiques et indicateurs de l'environnement
- Personnels formés
- Systèmes d'information environnementale
- Capacité renforcée de production de statistiques de l'environnement
- Bases de données nationales sur les statistiques de l'environnement
- Réseaux de statisticiens de l'environnement.

III. PLAN DE MISE EN OEUVRE

Régional

1. Projet de cadre stratégique et plan de mise en œuvre – Août 2006
2. Réunions de groupes d'experts pour discuter le projet de cadre stratégique – 7-9 Août 2006, Abuja
3. Mise en place d'un comité technique régional sur les statistiques de l'énergie et de l'environnement – 2007
4. Préparation de directives régionales et matériel de formation sur les statistiques de l'environnement – 2007
5. Atelier de formation sur statistiques et indicateurs de l'environnement - 2007
6. Adoption du programme régional des statistiques et indicateurs de l'environnement – 2007
7. Compilation des méta données – 2007/2008
8. Compilation et harmonisation des données – 2007/2008
9. Publication du Compendium (pilote) sur les statistiques de l'environnement dans les pays de la CEDEAO – 2008/2009